

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Séance du 10 avril 2025

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le 10 avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N° 16b

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, Mme Zohra HAMZAOU, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 25 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Fabrice MARTHON par M. Michel BOUYOU à partir de 20h15, Mme Yvette FOURNIER par Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christine BUISSON-COMBE par Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Patrick BROQUERIE par M. Bernard COMBES, M. Gérard FAUGERES par M. Jérémy NOVAIS, Mme Anne BOUYER par M. Dorian LASCAUX

Etaient absents : Mme Micheline GENEIX, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Créations d'Emplois Saisonniers – Budget Centre de Santé Municipal

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget du Centre de Santé Municipal,
- Vu le Code de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment l'art L332-23 du livre III régissant le recrutement des emplois saisonniers,
- Vu les missions qui incombent à la commune,
- Considérant qu'il convient d'assurer la continuité du service public au sein du secrétariat du Centre de Santé Municipal pendant la période estivale et que cela nécessite de procéder à des recrutements de personnels de façon temporaire et occasionnelle,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1 - Crée les emplois désignés au tableau ci-dessous :

Service	Emploi	Nombre	Période
Centre Municipal de Santé	Adjoint Administratif	1	15 juillet au 14 août 2025

2 - Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget du Centre de Santé Municipal.

3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

 Le Maire,
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 14 AVR. 2025
Date et ref de l'accusé de réception : 14 AVR. 2025

D/GB - 10042025